



## Condamné pour mauvais traitement sur animaux

-----  
Par atanaze

Bonjour,

alors que je ne me trouvais pas sur les lieux , la spa sans force de l'ordre ni la mairie est venue prendre ma chienne et ses 2 petits nés de la veille , sous motif de mauvais traitement, les petits étaient soi disant morts alors que bien vivant la veille quand je leur ai donné du lait.

une enquête de voisinage a été faite aupres de personnes qui ne me prote pas dans leur coeur car je ne veut pas tremper dans leur magouilles.

je me retrouve convoqué au tribunal d'instance , l'avocate que j'ai pour une affaire de famille me dit qu'elle ne peut me représenter car je ne peux avoir l'aide juridictionnelle pour plusieurs affaires.

plusieurs personnes souhaitent me faire des attestations evant cette cabale montée contremoi car la spa n'avait pas a entrer chez moi sans prévenir et surtout pas forcer la serrure.

de plus je suis pompiers volontaire dans la commune depuis 30 ans et je n'ai jamais fait subir de sévices a mes animaux, bien au contraire lorsque des personnes partent en vacances je leur garde leur animal et les traite du mieux possible ; je préfère ne pas manger que laisser mourir mon animal

que puis je faire ; puis je apporter des attestations

-----  
Par consulter avocat

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posez là à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel et gratuit, il suffit d'un petit clic sur <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87

<http://consulter-avocat.fr/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.

Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliquer sur ce lien <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87